



## CHSCT du 31 mars 2020

### Déclaration liminaire

Monsieur le président,

Malgré le caractère exceptionnel de ce CHS-CT nous avons tenu à vous faire part de ces quelques propos en préambule de cette séance.

Le pays en général et les Landes en particulier sont dans une situation particulière avec un confinement à géométrie variable. Pouvez-vous nous communiquer le nombre de Landais et Landaises contaminés par le Covid-19 ?

Cette pandémie amène des situations étranges et particulièrement contradictoires comme celles évoquées ci-dessous :

On ne peut pas avoir d'électricien pour réparer son tableau qui a un problème, mais on peut faire enregistrer son assurance vie aux impôts.

On ne peut pas réparer une fuite d'eau car le privé est confiné, mais on peut savoir si en 2021 on paiera moins d'impôts en rattachant son enfant.

On ne peut pas trouver de pain après 15h, mais on peut savoir à quel moment on doit envoyer sa lettre d'option à la TVA.

On ne peut plus aller à l'hôpital pour soigner son lumbago, mais on peut payer sa facture d'eau.

On ne peut pas aller s'aérer au parc avec ses deux enfants, mais on peut aller travailler avec 5 collègues dans 50 m<sup>2</sup>.

On ne prend pas plus de risques au travail 8 heures par jour tous les jours que quand on va faire ses courses 2 h par semaine...

Quand la Chine confine sa population : plus personnes ne sort, en europe on fait du confin-argent : ne sortez pas, mais allez bosser !!

Résultat : plus de décès dans des pays de 50 millions d'habitants que dans un pays qui en compte plus d'un milliard !!

Ces quelques exemples montrent bien l'importance de la DDFIP dans la vie sociale du pays mais à quel prix !

Dans un moment où le mot d'ordre national est : restez chez vous, plus d'un quart du personnel de la DGFIP continue à prendre le risque de se rendre sur son lieu de travail : c'est trop !

Nous vous demandons donc dans un premier temps de nous fournir le PCA officiel avec la liste des agents dont les tâches prioritaires nécessitent leur présence sur leur lieu de travail.

Ensuite, la mise en place de mesures supplémentaires de protection pour les agents ne pouvant vraiment pas rester confinés, à savoir :

- le renforcement du nettoyage et de la désinfection des locaux en particulier lorsque qu'un cas de suspicion a été révélé dans les services

- pour les paiements de bons de secours, la mise en place de panneaux de protection (type plexiglass) afin de réduire au maximum les contacts entre les usagers et le personnel.

- de veiller à ce que les chefs de service :

- respectent bien le périmètre des missions prioritaires telles que définies par le PCA

- appliquent bien les mesures de précaution déjà prises (ouverture des portes, mis à disposition de gel hydro alcoolique ...)

Nous souhaitons par ailleurs :

- un réel suivi des agents mis en « quatorzaine » avec peut-être l'intervention des services sociaux et surtout un protocole clair de reprise d'activité si elle est possible.
- un suivi également des personnes mises en télétravail mais qui doivent également garder leurs enfants
- que les cas de contaminations des collègues réquisitionnés soient reconnus comme étant imputable à l'activité professionnelle.

Et de manière plus générale, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES demande que la période de renseignements IR consécutif à la campagne soit repoussée. Comment peut on imaginer effectuer une campagne de renseignements de qualité en plein confinement et à effectif réduit ?! Cette mesure sanitaire de bon sens ne provoquerait pas de déplacements physiques supplémentaires donc propices à la propagation du virus.

Il en est de même de toutes les réformes qui devaient être mises en place, elles doivent être annulées, en rediscutant notamment de la place prépondérante des trésoreries telle que le prouve la situation actuelle où elles sont en première ligne (paiement des salaires, des factures, des bons de secours...)

Les élus en CHS-CT demandent également à ce qu'une communication soit faite rapidement sur les différents objectifs assignés à l'ensemble des services qui, cette année, ne pourront pas être tenus (contrôle fiscal, délais de réponse ...). Cette révision doit passer en tout bon sens par un avis du CTL.

Dans ce contexte très particulier, les élus du CHS-CT, attendent de vous , Monsieur le président, des mesures fortes et courageuses de protection de tous les agents de la DDFIP des Landes.